## **CONNAISSEZ VOS DROITS**

- RESTEZ CALME NE RÉSISTEZ PAS À L'ARRESTATION
- VOUS AVEZ LE DROIT DE GARDER LE SILENCE. NE RÉPONDEZ À AUCUNE QUESTION. DITES : "JE SOUHAITE GARDER LE SILENCE".
- NE SIGNEZ RIEN.
- N'OUVREZ PAS LA PORTE. VOUS N'ÊTES PAS OBLIGÉ DE LAISSER LES FORCES DE L'ORDRE ENTRER CHEZ VOUS SI ELLES NE DISPOSENT PAS N'IN MANNAT HIDICIAIRE
- DEMANDEZ AUX AGENTS DE S'IDENTIFIER ET D'INDIQUER L'ORGANISME QU'ILS REPRÉSENTENT.
- SI LES AGENTS ONT UN MANDAT SIGNÉ PAR UN JUGE, DEMANDEZ-LEUR DE VOUS LE PRÉSENTER À TRAVERS UNE FENÊTRE OU EN LE PASSANT SOUS LA PORTE.
- VOUS AVEZ DROIT À UN AVOCAT. DITES : "JE SOUHAITE PARLER IMMÉDIATEMENT À UN AVOCAT."
- SI LES AGENTS PÉNÈTRENT DE FORCE DANS VOTRE DOMICILE, NE RÉSISTEZ PAS. DITES: "JE NE CONSENS PAS À VOTRE ENTRÉE NI À
  VOTRE PERQUISITION DANS CES LOCAUX. JE SOUHAITE PARLER IMMÉDIATEMENT À UN AVOCAT."
- ENREGISTREZ VOTRE INTERACTION AVEC LES FORCES DE L'ORDRE OU PRENEZ DES NOTES SUR LEURS ACTIVITÉS PENDANT VOTRE RENCONTRE.
- VOUS AVEZ LE DROIT DE PASSER DES APPELS TÉLÉPHONIQUES.
- · SI VOUS NE COMPRENEZ PAS CE QU'ON VOUS DIT OU CE QUE VOUS LISEZ, DEMANDEZ UN INTERPRÈTE.

## **NUMÉRO A**

## **AVOCAT**

CONMIGR